

Questions orales

notre désir de créer une société où le mot d'ordre est «égalité», où l'égalité est le fondement même de la citoyenneté.

Nous faisons actuellement un examen très important de certains éléments du budget. Nous sommes en train de réviser très attentivement ces éléments. Nous avons avisé tous les groupes qui en dépendent, non pas seulement le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives, que nous avons grandement appuyé, mais tous les groupes que nous aidons. Nous avons été aussi ouverts que possible et nous leur avons précisé quel était le soutien sur lequel ils pouvaient compter dans l'intervalle, en attendant la décision du caucus et du Cabinet.

* * *

[Français]

LES RÉSERVES FAUNIKES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Forêts. On peut lire dans la *La Presse* du jeudi 4 avril de cette année, et je cite: «Que faute d'entente avec Québec sur une stratégie de conservation, les Algonquins du Lac Barrière menacent d'ériger des barricades sur la route 117 et de bloquer à nouveau les chemins forestiers de la réserve faunique du Parc-de-la-Vérendrye pour empêcher toute coupe de bois.» Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui si c'est de sa juridiction de voir une bonne application du régime forestier dans cette réserve faunique au Québec?

• (1150)

[Traduction]

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, je puis dire à mon collègue que nous avons des programmes qui visent à aider les autochtones à exploiter les ressources sur leurs réserves, mais si les autochtones entendent utiliser les ressources qui se trouvent sur les terres domaniales provinciales, c'est le Québec qui est la principale autorité compétente pour traiter avec eux.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Les agriculteurs de l'ouest du Canada ont maintenant très peu de temps pour décider s'ils adhèrent au régime universel, à l'assurance-revenu, à l'assurance-récolte ou, en fait, à rien du tout. Pour décider, ils doivent savoir si l'admissibilité aux paiements d'appoint dépendra de leur adhésion à l'un ou l'autre ou à l'ensemble de ces programmes.

Le ministre pourrait-il m'indiquer s'il dira aujourd'hui aux producteurs canadiens s'ils doivent ou non adhérer à l'un ou l'autre de ces programmes pour pouvoir être admissibles aux paiements d'appoint?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, comme le sait certainement le député, et j'aimerais qu'il le dise aux producteurs qu'il représente, nous avons établi un ensemble de principes, auxquels ont souscrit les provinces, sur lesquels nous basons pour élaborer la troisième ligne de défense.

De façon générale, les principes illustrent les multiples facettes du problème et démontrent qu'il est dans le meilleur intérêt de chacun d'amener le plus de producteurs possible à se prévaloir de la protection à long terme de ces programmes. Cela est important pour les producteurs, mais aussi pour les provinces, et en particulier celles qui ne participent pas encore pleinement au compte de stabilisation du revenu net, élément clé et essentiel de la stabilité à long terme de l'industrie agricole.

Un des principes prévoit que, dans la mesure du possible, toute aide provisoire devrait être liée au programme de protection à long terme, et être accordée dans le cadre de ce programme, si possible. Nous essayons d'appliquer le plan conformément à ces principes.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, le gouvernement affirme que l'adhésion au régime universel est volontaire. Si c'est le cas, les paiements d'appoint ne devraient pas dépendre de cette adhésion. S'ils en dépendent, le gouvernement devrait au moins avoir la décence d'en informer les producteurs.

Je demande donc encore une fois au ministre, tout simplement, si les paiements d'appoint sont liés ou non au régime universel? Les agriculteurs ont le droit de savoir, afin de pouvoir prendre leur décision en fonction du marché, et non pas agir comme le fait le gouvernement au sujet des programmes.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je prends bonne note des préoccupations du député. J'espère que nous serons en mesure